

Document de synthèse présentant les grands axes du tableau des mesures correctives définitives relatif à

L'Inspection de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental - 2024

Pourquoi ?

Les campagnes de contrôle des EHPAD sont des procédures classiques, que d'autres EHPAD connaissent

Les grandes dates

14 mars : visite d'inspection de l'ARS/CD à l'EHPAD

15 mars : réponse du CCAS à l'ARS concernant les mesures correctives engagées permettant de lever l'injonction immédiate 1

10 avril : dans les délais impartis, réception par l'ARS/CD de la réponse du CCAS concernant la lettre d'injonctions immédiates *"L'ARS a apprécié l'engagement de mesures correctives engagées même si maintien de l'injonction jusqu'à attester l'opérationnalité du fonctionnement"*

18 juin : réception du tableau provisoire de suivi des mesures correctives retenues

27 juin : courrier à l'ARS pour demander un soutien sur le recrutement du Directeur/de la Directrice d'EHPAD ou nomination par leur service d'un Directeur/d'une Directrice

18 juillet : proposition de l'ARS/CD, lors d'une rencontre physique de *"nous apporter conseil dans la mise en œuvre des mesures correctives notifiées devant être conduites notamment pour une gouvernance impliquée"*

23 juillet : dans les délais impartis : retour des éléments de la phase contradictoire et envoi d'éléments de preuve permettant de lever l'injonction immédiate 2

20 août : réception du tableau définitif de suivi des mesures correctives

21 août : courrier à l'ARS pour demander un soutien sur le recrutement du Directeur/de la Directrice d'EHPAD ou nomination par leur service d'un Directeur/d'une Directrice

12 septembre : convocation du Conseil à la Vie Sociale

26 septembre : réunion du CVS pour présentation à ses membres des injonctions du rapport d'inspection, conformément à la demande de l'ARS

Les types de mesures correctives

Des mesures graduées

1. Injonctions immédiates
2. Injonctions
3. Prescriptions
4. Recommandations

Une mesure levée est une mesure corrigée avant réception du tableau de suivi provisoire

Une mesure non retenue est une mesure pour laquelle des éléments correctifs ont été apportés entre le tableau de suivi provisoire et le tableau de suivi définitif

Une mesure retenue est une mesure pour laquelle des éléments correctifs sont en cours

1. Injonctions immédiates

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
<p>Constat 1 : problème de sécurité dans les zones à risques (porte d'accès au sous-sol ouverte, vestiaires des agents ouverts avec effets personnels...)</p>	<p>Injonction immédiate 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recenser au sein de l'EHPAD les zones à risques (intérieures et extérieures)• Sécuriser l'accès pour les résidents	Immédiat	<p>Au 15/03/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sécurisation des panneaux des terrasses aux Cerisiers et PASA (Pole d'activités et de soins adaptés)• Sécurisation des accès vestiaires 1er/2ème étage• Sécurisation de l'accès porte sous-sol• Sécurisation chariot d'urgence• Sécurisation local DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)• Sécurisation accès monte-charges• Sécurisation accès patio• Sécurisation unité protégée (présence permanente à l'accueil, notamment via le service de gardiennage en soirée/nuit/WE)• Sécurisation des fenêtres	Injonction immédiate 1 levée

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
<p>Constat 2 : défaillance du dispositif d'appel malade</p>	<p>Injonction immédiate 2 : garantir la permanence de la réponse aux appels des résidents et les accompagner sur l'utilisation de l'appel malade</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Au 15/03/2024 : Changement du système d'appel malade en cours Au 23/07/2024 : Système d'appel malade opérationnel</p>	<p>Injonction immédiate 2 levée</p>

2. Injonctions

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
Injonctions portant sur la gestion des locaux et des équipements (I) : néant				
Injonctions portant sur le pilotage de l'établissement (II) : néant				
Injonctions portant sur la gestion des ressources humaines (III) : néant				

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
Injonctions portant sur la prise en charge et l'accompagnement global (IV)				
<p>Constat 1 : anomalies du chariot d'urgence</p>	<p>Injonction 1 : revoir le contenu et contenant du chariot d'urgence afin de faciliter et fiabiliser son accès et son utilisation</p>	<p>Délai 1 mois retenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot déplacé dans une pièce dédiée • Sécurisation du chariot par un scellé • Procédure d'utilisation du chariot rédigée et en cours de validation par l'ARS/CD 	<p>Injonction 1 retenue Éléments correctifs présentés à l'ARS/CD, en attente de leur validation</p>

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
<p>Constat 2 : problème d'identification possible de certains médicaments</p>	<p>Injonction 2 : Conserver une identification fiable des médicaments jusqu'à l'administration au résident</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Identification systématique réalisée</p>	<p>Injonction 2 non retenue</p>
<p>Constat 3 : administration de médicaments non conforme au circuit de médicaments (prise de traitement, traçabilité de l'administration, médicaments non consommés laissés à la portée des résidents)</p>	<p>Injonction 3 : Mettre en place une organisation et les moyens matériels nécessaires</p>	<p>Délai 2 mois retenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement et identification visuel du résident sur pilulier réalisées • Émargement sur les tablettes (en cours de déploiement) • Médicaments sécurisés et inaccessibles pour les résidents 	<p>Injonction 3 retenue</p>

Constat	Mesures immédiates	Délai	Suites apportées par l'établissement	Statut de la décision (au 4/10/2024)
<p>Constat 4 : problème de sécurisation des stupéfiants (morphine et autres opiacés)</p>	<p>Injonction 4 : Prendre les dispositions d'organisation nécessaires pour que les stupéfiants soient sortis du coffre et administrés par une infirmière, juste au moment de la prise</p>	<p>immédiat</p>	<p>Procédure relative aux opiacés rédigée et en cours de relecture par l'ARS/CD</p>	<p>Injonction 4 retenue Éléments correctifs présentés à l'ARS/CD, en attente de leur validation</p>

3. Prescriptions

Mesures prescrites	Actions correctives (immédiates ou sous un délai d'1 mois)
Stabiliser l'équipe de Direction	Recrutement Directeur de transition depuis le 10/07/2024 Recrutement IDEC (Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat Coordinatrice(eur)) le 11/09/2024 Recrutement Directrice adjointe le 14/10/2024 Recrutement Directeur pérenne en cours Recrutement Médecin coordinateur en cours Procédure de continuité de service en cas d'absence d'un membre de la Direction : élaborée et en cours de validation par l'ARS/CD
Finaliser le règlement de fonctionnement	Présenté en instances des représentants du personnel du CVS et du Conseil d'Administration du CCAS, et validé
Garantir un accompagnement sécurisé des résidents et une organisation des conditions de travail optimale pour le personnel	Intervention du Cabinet SOETE Conseil : diagnostic et proposition d'une organisation plus efficiente

Autres prescriptions (dans un délai de 3 à 12 mois)

- Actualiser le projet d'établissement
- Produire un rapport annuel d'activités du CVS
- Améliorer la politique de qualité et la gestion des risques (événements indésirables, chutes, agressions...)
- Améliorer les actions et outils favorisant la bientraitance
- Poursuivre la formation continue des agents
- Organiser des dossiers des résidents
- Réaliser une réflexion sur la continence
- Élaborer des projets d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Mettre en place l'analyse des pratiques professionnelles (déjà réalisée)
- ...

4. Recommandations

Quelques recommandations sans délai attendu

- Mettre à l'ordre du jour du CVS le sujet de la maltraitance
- Informer les familles sur les événements individuels
- Assurer une traçabilité des documents transmis lors de l'admission du résident
- ...